

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
1^{er} octobre 2015
n° 33 / 7658^e
pages 1889 à 1944

/ Distribution (loi n° 2015-990 du 6 août 2015)

Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques... en matière de distribution (?)

> chronique Didier Ferrier

1904

Focus sur les clauses restrictives d'après-contrat

> point de vue Frédéric Buy

1902

ÉDITORIAL

1889 Le masque du juge et la plume de l'avocat, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 1892 Transport routier de personnes (modèle « Uber pop ») : constitutionnalité de l'interdiction
- 1893 Transport aérien (problème technique imprévu) : obligation d'indemniser les passagers
- 1894 Bail commercial (renouvellement) : moment d'exercice du droit d'option du bailleur
- 1896 Traitement de données personnelles : absence de seuil de données ou de fichiers
- 1897 Travail des détenus : constitutionnalité du régime de rémunération
- 1897 Réforme du droit d'asile : publication du décret d'application
- 1898 Gérant de succursale (régime) : exclusion de l'obligation d'assurance chômage
- 1899 Travail dominical : publication du décret d'application précisant les zones
- 1899 Participation (réserve spéciale) : modalités de fixation du bénéfice net
- 1901 Avocat salarié : pouvoir de requalification selon les périodes d'activité

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1912 **Chronique** : Droit pénal et principe de précaution, *Emmanuel Dreyer*
- 1919 **Panorama** : Droit des mineurs, *Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire*
- 1928 **Notes** : La saisie immobilière n'est pas une idole, note sous Civ. 2^e, 9 avr. 2015, *Philippe Théry et Claude Brenner*
- 1936 L'abandon de l'exigence de spécialité de la renonciation à l'immunité d'exécution, note sous Civ. 1^{re}, 13 mai 2015, *Sylvain Bollée*
- 1939 Incertitude sur le fondement et le régime de l'action en réparation du fait d'un vice caché, note sous Civ. 3^e, 24 juin 2015, *Bélinda Waltz-Teracol*

ENTRETIEN

1944 Anne-Cécile Martin - Le délit d'obsolescence programmée

DALLOZ

321533



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart jeté
« Domen »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1889

Le masque du juge
et la plume de l'avocat



ACTUALITÉS

1892

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales:
portée de la cession du fonds de commerce,
Com. 15 sept. 2015

Contrat d'affaires

Transport routier de personnes
(modèle « Uber pop »): constitutionnalité
de l'interdiction, *Cons. const.*, 22 sept. 2015
Transport aérien (problème technique imprévu):
obligation d'indemniser les passagers,
CJUE 17 sept. 2015

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (renouvellement):
moment d'exercice du droit d'option
du bailleur, *Civ. 3^e*, 16 sept. 2015
Bail commercial (activité connexe):
vente de billets d'accès au château
de Versailles, *Civ. 3^e*, 16 sept. 2015

1895

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (perte de la chose):
conditions d'indemnisation, *Civ. 3^e*, 16 sept. 2015

Copropriété

Action en justice du syndic (défaut de mandat):
délai de régularisation, *Civ. 3^e*, 16 sept. 2015
Changement de syndic (transmission
des archives): action en liquidation
de l'astreinte, *Civ. 3^e*, 16 sept. 2015
Vente de lots (mesurage): inclusion erronée
d'une partie commune à usage privatif,
Civ. 3^e, 16 sept. 2015

1896

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Traitement de données personnelles:
absence de seuil de données ou de fichiers,
Crim. 8 sept. 2015

Procédure pénale

Action publique (prescription):
connexité entre des homicides volontaire
et involontaire, *Crim.* 15 sept. 2015
Hospitalisation d'office: exclusion du principe
de non-rétroactivité, *CEDH* 3 sept. 2015
Travail des détenus: constitutionnalité du régime
de rémunération, *Cons. const.*, 25 sept. 2015

1897

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Réforme du droit d'asile:
publication du décret d'application

1898

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Gérant de succursale (qualification):
portée des règlements d'exemption,
Soc. 16 sept. 2015
Gérant de succursale (régime):
exclusion de l'obligation d'assurance
chômage, *Soc.* 16 sept. 2015
Principe d'égalité de traitement:
appréciation au sein de l'entreprise
et non du groupe, *Soc.* 16 sept. 2015
Repos dominical (dérogation):
portée de la double contrepartie accordée
au salarié, *Crim.* 22 sept. 2015
Travail dominical:
publication du décret d'application
précisant les zones
Aide à domicile (contrat de travail):
mention de la durée exacte de travail,
Soc. 16 sept. 2015
Participation (réserve spéciale):
modalités de fixation du bénéfice net,
Cass., avis, 14 sept. 2015
Employé à domicile (licenciement):
appréciation au regard de la convention
collective, *Soc.* 16 sept. 2015
Licenciement (cause réelle et sérieuse):
portée de l'absence d'entretien préalable,
Soc. 16 sept. 2015
Football professionnel:
compétence de la commission juridique
de la ligue, *Soc.* 16 sept. 2015

1901

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

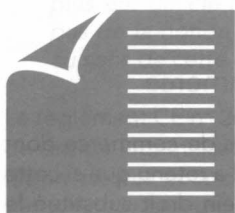
Procédure civile

Notification européenne:
portée de l'absence de l'information
par formulaire type, *CJUE* 16 sept. 2015
Profession juridique et judiciaire
Avocat salarié:
pouvoir de requalification selon les périodes
d'activité, *Soc.* 16 sept. 2015

POINT DE VUE

1902

Loi « Macron » :
focus sur les clauses restrictives d'après-contrat
par Frédéric Buy



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1904

La loi du 6 août 2015 pour la croissance,
l'activité et l'égalité des chances économiques...
en matière de distribution (?)
par Didier Ferrier

1912

Droit pénal et principe de précaution
par Emmanuel Dreyer

NOTES

1928

La saisie immobilière n'est pas une idole,
note sous Civ. 2^e, 9 avr. 2015
par Philippe Théry et Claude Brenner

1936

L'abandon de l'exigence de spécialité
de la renonciation à l'immunité d'exécution,
note sous Civ. 1^{re}, 13 mai 2015
par Sylvain Bollée

1939

Incertitude sur le fondement et le régime
de l'action en réparation du fait d'un vice caché,
note sous Civ. 3^e, 24 juin 2015
par Bélanda Waltz-Teracol

PANORAMA

1919

Droit des mineurs
juin 2014 - juillet 2015
par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

1

2

3

ENTRETIEN

1944

Anne-Cécile Martin
Le délit d'obsolescence programmée

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).